

# Grèce : un rapport accablant d'Amnesty international dénonce la violence des autorités

[Amnesty International](#) | mercredi 14 juillet 2021

**Un nouveau rapport** d'Amnesty International montre que les autorités grecques, sous prétexte de lutter contre la pandémie de Covid-19, ont recouru à des arrestations arbitraires, des interdictions générales, des amendes injustifiées et un usage illégal de la force pour empêcher des manifestations pacifiques.



*D.R.*

Ces cas déconcertants d'abus de pouvoir de la part de l'État sont intervenus à un moment où des personnes souhaitent exprimer leurs préoccupations au sujet de problèmes importants, comme l'usage illégal de la force par la police, les violences liées au genre et les nombreuses difficultés rencontrées par le système grec de santé publique - affaibli par de nombreuses années de politique d'austérité - pendant la pandémie. Ce rapport porte essentiellement sur la réponse apportée par les autorités à plusieurs de ces manifestations entre novembre 2020 et mars 2021.

« Les autorités grecques ont recouru à des méthodes révoltantes pour tenter d'intimider les militantes des droits des femmes, les syndicalistes, les membres de partis politiques, les avocats et avocates et d'autres personnes qui participaient ou appelaient à participer à des manifestations pacifiques en novembre et décembre 2020, alors que le pays entamait sa deuxième période de confinement. De nombreuses

personnes ont été arrêtées arbitrairement, traitées comme des délinquants et condamnées à des amendes injustifiées, les autorités abusant de leur pouvoir de manière flagrante », a déclaré Kondylia Gogou, chercheuse sur la Grèce à Amnesty International.

Les autorités grecques ont pour responsabilité de faciliter la tenue des manifestations pacifiques, comme Amnesty International l'a souligné en novembre 2020. L'imposition de restrictions au droit à la liberté de réunion pacifique pour enrayer la pandémie est autorisée, mais ces restrictions doivent remplir des critères stricts, répondre aux principes de nécessité et de proportionnalité et être évaluées au cas par cas. Les gouvernements n'ont pas carte blanche pour apporter des restrictions aux droits humains, même en période de pandémie.

« Les autorités grecques ont justifié les interdictions générales de manifester et d'autres violations des droits humains en invoquant le danger que représentait la pandémie de COVID-19. Paradoxalement, elles ont ensuite appliqué ces interdictions en plaçant des manifestantes et manifestants en détention dans des espaces clos, où le risque de transmission est beaucoup plus élevé. »

Les restrictions concernant les manifestations pacifiques ont également été inscrites dans la législation au cours des mois qui ont suivi la fin du premier confinement en Grèce. Des réformes législatives réglementant les manifestations ont été introduites en juillet et en septembre 2020, et permettent d'interdire les contre-manifestations et de disperser les rassemblements pacifiques si les personnes qui les organisent ne respectent pas l'obligation de déclaration. La législation sur l'emploi de systèmes de surveillance pendant les manifestations et l'application de ses dispositions suscitent également des inquiétudes, notamment quant à l'effet dissuasif que l'utilisation de caméras par la police peut avoir sur des manifestants et manifestantes pacifiques. Ces changements auront de profondes conséquences, qui vont perdurer bien au-delà de la pandémie.

## **Un recours illégal à la force lors des manifestations**

Amnesty International a constaté que les autorités grecques, notamment en introduisant des interdictions générales et en dispersant les rassemblements pacifiques par un recours inutile et excessif à la force, avaient manqué à leur obligation de faciliter l'exercice du droit de manifester pacifiquement.

Maria\* a évoqué les propos et traitements sexistes et abusifs auxquels des manifestantes ont été exposées lors d'une attaque de la police pendant une manifestation étudiante, à Ioannina, le 17 novembre 2020 : « Dès le début de l'attaque, j'ai entendu et [beaucoup] d'autres manifestantes aussi ont entendu [des propos tels que] 'À terre, sale garce, parce que c'est ta place, et ne te relève pas'... »

Des personnes interrogées, ayant participé à diverses manifestations, ont indiqué que la police avait eu recours sans nécessité à des canons à eau et à des irritants chimiques contre des manifestant·e·s pacifiques. Certaines ont dit que des policiers leur avaient donné des coups de matraque sur la tête et avaient utilisé des grenades assourdissantes d'une manière susceptible de provoquer d'importantes lésions et d'entraîner des troubles auditifs.

## **De graves allégations de torture et d'autres mauvais traitements en garde à vue**

Certaines des personnes interrogées par Amnesty International ont dit avoir été soumises, une fois en garde à vue, à des traitements assimilables à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Ainsi, Aris Papazacharoudakis, un manifestant de 21 ans, a dit avoir été torturé alors que la police l'interrogeait sur des affrontements et des blessures causées à un policier lors d'une manifestation contre les violences policières le 9 mars 2021 : « ...(I)ls m'ont demandé de parler de l'endroit où ils m'ont arrêté [et] où mon collectif [politique] était hébergé [...], et quand je ne répondais pas, ils redoublaient de coups

[...] Ils me jetaient de ma chaise, ils me soulevaient par les menottes et j'avais l'impression que mes épaules allaient se déboîter [...] C'était un passage à tabac ininterrompu... »

## **Aube dorée**

Des personnes qui avaient participé à une manifestation à Ioannina ont dit que des policiers antiémeute s'étaient présentés comme des membres d'Aube dorée, un parti d'extrême droite. En octobre 2020, une juridiction a rendu une décision historique, déclarant des cadres de ce parti coupables de direction d'une organisation criminelle.

Giorgos\*, blessé en plusieurs endroits lors d'une manifestation étudiante à Ioannina le 17 novembre 2020, a témoigné : « ... Des policiers ont dit : 'Je fais partie d'Aube Dorée, tu es mort' [...] À un moment, alors que j'étais tombé par terre [...] avant que je ne me relève, ils ont lancé des grenades assourdissantes directement sur nous [...] J'ai hurlé parce que la [grenade assourdissante] a explosé devant mes yeux et à côté de mon oreille gauche [...] [Ils] m'ont jeté au sol et m'ont emmené à un endroit à distance des autres étudiants et des caméras, et cinq ou six policiers m'ont roué de coups [...] ».

« Les autorités grecques doivent mettre fin à la répression pénale des réunions pacifiques et annuler toute amende infligée aux manifestants et manifestantes, avocats et avocates, militantes des droits des femmes et autres personnes pacifiques qui ont été arrêtées arbitrairement avant et pendant les manifestations de novembre et de décembre 2020. Toutes les charges retenues contre ces personnes pour de prétendues infractions à la réglementation en matière de santé publique doivent être abandonnées, et des enquêtes approfondies doivent être menées sans délai sur tous les cas de violations des droits humains recensés par Amnesty International », a déclaré Kondylia Gogou.